

DOSSIER D'INSCRIPTION

Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

Notice d'inscription : Rentrée janvier 2026

Arrêté du 7 Avril 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès relatif aux formations conduisant aux Diplômes d'État d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de Puériculture

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de Puériculture est accessible à l'institut LES IRIS, par la voie suivante:

-formation initiale (voie directe) ;

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour s'inscrire à la sélection.

VOIES D'ACCES A LA FORMATION PREPARANT AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Il existe plusieurs voies d'accès à la formation d'Auxiliaire de Puériculture .

Tous les candidats ont la même modalité de sélection y-compris les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou titre professionnel « Cursus Partiel titrés » : DEAS, DEAMP, DEAVS, MCAD et DEAES.

La sélection pour entrer en formation est réalisée par un jury de sélection sur la base de 2 éléments :

- Un **dossier** de candidature
- Un **entretien** de 15 à 20 mn destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes, et la motivation du candidat à suivre la formation.

PRESENTATION DE LA SELECTION

Le dossier fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. Toutefois, en cas d'empêchement lié à la gestion de la crise sanitaire, il est possible de solliciter un deuxième formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical en lieu et place de l'auxiliaire de puériculture en activité professionnelle.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 mn permet d'apprécier les qualités humaines, relationnelles du candidat, et son projet professionnel.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien prévu à l'article 2 (Arrêté du 12 Avril 2021)

L'ensemble de la cotation se fait par des barèmes établis au niveau régional pour l'examen des dossiers ;

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note totale d'au moins 10/20 et permettant un rang de classement compris dans le nombre de places ouvertes à la sélection.

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

NOMBRES DE PLACES PROPOSEES POUR LA RENTREE DE JANVIER 2026

Répartition des places	
En cursus initial	20 places

CALENDRIER DE LA SELECTION

Ouverture des inscriptions	Lundi 26 mai 2025
Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Vendredi 29 août 2025 vendredi 12 septembre (Cachet de la Poste faisant foi)
Période des entretiens oraux	A partir du 1er octobre 2025
Affichage des résultats	Lundi 10 novembre 2025
Confirmation des candidats pour entrée en formation	Au plus tard le Vendredi 5 décembre 2024 à minuit à secretariat@terraplena.fr
Rentrée	Mercredi 7 janvier 2026 à 10h00

RESULTAT DE LA SELECTION

À l'issue de la sélection, le jury d'admission présidé par la directrice de l'Institut de formation établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis.

Les résultats seront affichés à l'Institut les Iris et publiés sur notre site internet www.terraplena.fr. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en cas d'admission sur Liste Principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

ADMISSION EN FORMATION :

L'admission définitive en formation d'Auxiliaire de Puériculture est subordonnée :

- A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

<u>VACCINATIONS OBLIGATOIRES</u>	<ul style="list-style-type: none">✓ Diphtérie✓ Tétanos✓ Poliomyélite✓ HEPATITE B
----------------------------------	---

ATTENTION : Les candidats doivent fournir, au plus tard le jour de la rentrée, un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

Obligations vaccinales des professionnels de santé et conditions d'immunisation prévues par les articles L 3111-4 et L 3112-1 du Code de la Santé Publique (hépatite B, diphtérie, tétanos, poliomyélite), Covid 19.

Toute contre-indication à ces vaccins interdit l'accès aux stages et ensuite à l'exercice professionnel.

Il faudra également prévoir le versement de 550 euros pour l'inscription à l'entrée à la formation correspondant au 1er versement du coût de la formation restant à la charge du candidat

INSCRIPTION

Vous devez nous adresser par voie postale ou déposer **au plus tard le 29 aout 2025 (le cachet de la poste faisant foi)** les pièces listées ci-dessous à l'adresse suivante :

**Centre de formation TERRA PLENA
Institut de Formation des Auxiliaires de puériculture – LES IRIS
18 rue de la fraternité, quartier bois de rose
97320 SAINT-LAURENT-DU-MARONI**

Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

Toutes les photocopies transmises doivent **être lisibles**. Tout dossier incomplet ou transmis en dehors du délai sera **rejeté**.

DOSSIER COMPLET A RENVOYER EN UNE SEULE FOIS.

VOUS DEVEZ CLASSER LES PIECES DANS L'ORDRE INDIQUE CI-DESSOUS :

1. La FICHE D'INSCRIPTION complétée (la fiche se trouve en page 6 à 9 de ce document) ;
2. Photocopie de votre carte Nationale d'Identité (recto/verso) ou passeport en cours de validité. Pour les ressortissants hors Union Européenne, photocopie recto/verso de votre Titre de Séjour valide pour toute la période de la formation ;
3. Une lettre de motivation manuscrite à l'attention de Madame la directrice de l'Institut de formation LES IRIS ;
4. Curriculum Vitae ;
5. Un document **manuscrit**, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document permettra d'apprécier l'intérêt que vous portez à la formation, vos capacités d'analyse et de rédaction ainsi que votre expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.
6. 2 photos d'identité récentes (format standard avec nom au dos) dont une collée dans le cadre réservé en première page du dossier ;
7. Un chèque bancaire ou postal d'un montant de 110 euros libellé à l'ordre de Terra Plena. **Les frais de dossier restent acquis, même en cas de désistement ou d'échec à la sélection.**
8. Selon votre situation, vous devez nous transmettre :
 - Photocopie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français ;
 - Photocopie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
 - Les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur ou (des employeurs) ;
 - Le cas échéant, une attestation de suivi pour les candidats ayant fait une préparation aux épreuves de sélection dans un organisme de formation
 - Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'Auxiliaire de Puériculture ;

LA CONSTITUTION DU DOSSIER ÉTANT UN DES
CRITÈRES DE SÉLECTION AUCUNE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE NE POURRA ÊTRE DONNÉE

VOTRE STATUT ACTUEL

Vous exercez une activité professionnelle :

Dans le Secteur Sanitaire et / ou Social (Nom de l'Employeur) :

.....

Autre secteur d'activités (Nom de l'Employeur) :

.....

CDD date de fin de contrat : CDI durée en mois ou années :

Avez-vous fait une demande de prise en charge auprès de votre employeur ?

OUI Préciser :

NON

SITUATION VIS-A-VIS DE POLE EMPLOI

Êtes-vous inscrit à Pôle Emploi ?

OUI (Joindre au dossier l'avis de situation à télécharger sur votre espace personnel)

Date de votre inscription :

Percevez-vous l'A.R.E ? OUI NON

Date de fin droit :

NON

Préciser si vous êtes bénéficiaire de :

ASS RSA Autre. :

Autre statut :

Vous êtes étudiant(e) : OUI NON

Formation suivie sur 2024/2025 – Établissement :

.....

Avez-vous suivi une préparation aux épreuves de sélection pour la formation AS / AP : OUI NON

Organisme :

Lieu :

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE RGPD - RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément à la réglementation européenne en vigueur à partir du 25 mai 2018, nous vous informons que les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre dossier d'inscription et administratif. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'Institut de formation LES IRIS. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de transmission de vos données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service secrétariat du Pôle concerné secretariat@terraplena.fr.

D'autre part, nous vous informons que vos données personnelles peuvent être transférées à tout requérant mandaté par les services de l'État (Enquêtes statiques, etc.) si ceux-ci l'exigent, ou si l'Institut en éprouve la nécessité et si une réglementation nous l'impose.

PUBLICATION DES RÉSULTATS D'ADMISSION SUR LE SITE INTERNET DE TERRA PLENA

Nous vous rappelons qu'aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Le résultat de l'épreuve de sélection fait l'objet d'une publication sur notre site Internet www.terraplena.fr. Vous devez nous donner votre autorisation, en cas de réussite, pour figurer sur la liste des admis publiée sur le site internet de Terra Plena. Tout oubli vaudra autorisation.

- J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur le site Internet de Terra Plena
- Je refuse que mon identité paraisse à la publication des résultats sur le site Internet de Terra Plena

JE SOUSSIGNÉ(E),

(NOM / Prénom)
atteste sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur la fiche d'inscription et certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments d'information sur cette présente page.

Fait à, le

Signature du candidat suivie de la mention « Lu et approuvé »